

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Institut National Supérieur**  
**du Professorat et de l'Éducation**  
**Séance du 3 février 2020**

16 membres du Conseil sur 24 étaient présents ou représentés, 3 procurations ont été enregistrées.

**Membres désignés par Madame la Rectrice :**

Madame Anne DAUVERGNE

Madame Agnès GAITTET

Madame Sophie PROST- Procuration à Madame Anne DAUVERGNE

Monsieur Samuel ROUZET- Procuration à Monsieur Jérôme VIAL

Monsieur Jérôme VIAL

**Membres désignés par Monsieur le Président de l'uB :**

Madame Claire CACHIA

Madame Lucie CORBIN

Madame Géraldine FARGES

Monsieur José FAVREL

Madame Martine JACQUES

1 Monsieur Jake MURDOCH

Monsieur Dominique SUGNY- Procuration à Madame Lucie CORBIN

Madame Véronique PARISOT

**Membres désignés par les membres du Conseil d'école :**

Monsieur Vincent BONNAIRE

Madame Nadia GANDREY-Procuration à Monsieur Laurent TAINURIER

Monsieur Laurent TAINURIER

**Invités permanents :**

Monsieur Gracian DIDIER

Madame Elsa LANG RIPERT

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 Novembre 2019 ;
- 2- Mise en œuvre d'un parcours permettant aux étudiants français de se voir attribuer un double diplôme Taïwan/Bourgogne ;
- 3- Réforme de la formation initiale MEEF :
  - Calendrier de mise en œuvre
  - Capacités d'accueil et stages de professionnalisation en M1-M2
  - Réflexion nouvelles maquettes ;
- 4- Questions diverses.

Après s'être assuré du quorum, Madame Claire CACHIA, présidente du COSP ouvre la séance à 14h.

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019.**

En l'absence de remarques, Madame Claire CACHIA soumet au vote des membres le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019, qui l'adoptent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **2- Double diplôme Université de Taïwan / Université de Bourgogne (cf. annexe 1).**

Madame Véronique PARISOT explique que le département Denis Diderot négocie actuellement l'ouverture d'un parcours avec l'Université Normale de Taïwan. Les étudiants taïwanais effectueraient une première année à Taïwan et une seconde année à l'UB (S3-S4), avec l'obtention d'un bi-diplôme. Madame Véronique PARISOT précise que les étudiants du master PIECE ne pourraient pas participer à ce double diplôme du fait des contraintes pédagogiques du S1. L'idée est donc de recruter une promotion d'étudiants exclusivement pour ce projet de double diplôme (10 étudiants maximum).

**Madame Claire CACHIA soumet au vote des membres l'ouverture du double diplôme Université de Taïwan/ Université de Bourgogne, qui l'approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2

### **3- Réforme de la formation initiale MEEF.**

- Calendrier de mise en œuvre

Madame Lucie CORBIN informe les membres du COSP qu'un communiqué rédigé par le R-INSPE et la CPU a été présenté au Ministre de l'Education nationale lors de la CPU du 16 janvier 2020, pour alerter sur les difficultés de construction et de mise en œuvre des nouvelles maquettes dans le cadre de la réforme des masters MEEF étant donné les contraintes de calendrier et le manque d'informations notamment sur les modalités de stage de M2 et de recrutement via le concours. Il était demandé également au Ministre une certaine souplesse dans la mise en œuvre de cette réforme du M1, qui a été acceptée. Toutefois, il n'y aura pas de décalage dans la mise en place du nouveau M2, et le concours réformé sera bien mis en œuvre en 2022.

Les INSPE ont le choix entre la mise en place du nouveau M1 à la rentrée 2020 ou à la rentrée 2021, en fonction de leur avancée dans le travail de refonte des maquettes. Si l'INSPE de Bourgogne choisit de mettre en œuvre le M1 à la rentrée 2020, le dossier d'accréditation doit être remonté pour fin avril (contre fin octobre pour une mise en place du M1 en 2021).

Madame Lucie CORBIN explique que ces informations ont été présentées aux collègues lors de la journée du département MEEF. L'avantage de la mise en place du nouveau M1 à la prochaine rentrée est qu'elle permettrait aux nouveaux étudiants d'être dans le nouveau continuum de formation M1-M2 ; l'inconvénient majeur est que cela nécessite un travail dans l'urgence pour

l'équipe de direction sans avoir toutes les informations liées à la réforme. A l'inverse, décaler la mise en place du M1 laisse certes plus de temps pour la préparation des maquettes mais obligera en mettre en place en même temps un nouveau M1 et un nouveau M2, ce qui signifie que les M2 n'auront pas suivi le M1 concerné et passeront le nouveau concours en l'absence d'un réel continuum M1-M2..

La tendance au sein du département MEEF est plutôt de décaler la mise en place du nouveau M1 à la rentrée 2021. Madame Lucie CORBIN ajoute que les UFR ont également exprimé le souhait d'un décalage dans la mise en place de la réforme, afin d'avoir plus d'informations sur le nouveau concours 2<sup>nd</sup> degré. Madame Elsa LANG RIPERT souligne que la tendance nationale est au report de la mise en place du nouveau M1.

Madame Anne DAUVERGNE ajoute que Madame la Rectrice est en faveur d'un report de la mise en œuvre de la réforme de manière à donner plus de temps au travail de co-construction des maquettes.

**Madame Claire CACHIA soumet au vote des membres du COSP le report de la mise en place de la réforme du M1 MEEF à la rentrée 2021, qui l'approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.** Madame Lucie Corbin rappelle que les ossatures de maquettes et les fiches filières devront être prêtes pour la fin d'année universitaire 2019-2020.

- Capacités d'accueil et stages de professionnalisation en M1 et M2 (cf. annexe 2)

3

Madame Lucie CORBIN informe les membres du COSP qu'une rencontre avec les doyens d'UFR a eu lieu afin que l'INSPE récupère à la prochaine rentrée les inscriptions administratives de ses étudiants en M1, qui étaient jusqu'à présent faites par les UFR, du fait du côté « disciplinaire » du M1. La décision a été unanime entre les doyens et l'INSPE : cette « récupération » des inscriptions administratives sans difficultés reflète la confiance qui s'est installée entre les UFR et l'INSPE.

Concernant les capacités d'accueil, il a été possible de proposer des capacités au plus juste grâce au travail effectué avec les acteurs de la formation et notamment les services du rectorat. En partant de la répartition des effectifs des trois dernières années, il a été demandé au rectorat de confirmer qu'il était en mesure de fournir autant de terrains de stages tiers-temps rémunérés que de M1 accueillis par l'INSPE. Une variable de déperdition entre le M1 et le M2 a été intégrée à ces estimations (échec, abandon, réorientation).

- 1<sup>er</sup> degré : actuellement, il y a 245 étudiants tous sites confondus. Suite au concours, les effectifs évoluent puisque le rectorat affecte les stagiaires en fonction de leur rang de classement et des besoins départementaux. Le nouveau master change la donne en termes de capacités d'accueil, puisque le concours aura lieu en fin de M2. Les groupes TD M1 et M2 seront donc les mêmes. La logique à suivre est à réfléchir en termes d'emploi et de capacités de suivi de stagiaires.

La réflexion du rectorat a été menée en étudiant les Blocs Moyens Provisoires de l'académie (BMP), en faisant une distinction entre supports mi-temps stagiaire et ce qu'il y aurait comme supports disponibles pour des contractuels. Le tiers-temps apparaissant compliqué à mettre en place, une des possibilités de stage serait d'allier des périodes de stages filés et groupés, c'est-à-

dire avoir une journée par semaine avec des périodes de plusieurs semaines consécutives. Cela permettrait également de donner de la souplesse à la formation continue des enseignants titulaires.

Les capacités d'accueil telles que présentées pour le 1<sup>er</sup> degré ont été votées au Conseil d'Institut et au CA de l'Université.

- 2<sup>nd</sup> degré : au regard des effectifs actuels, les capacités d'accueil ont été soit reconduites, soit légèrement augmentées pour les petits flux. Concernant l'EPS, un compromis a été trouvé afin d'accueillir plus d'étudiants en M1 que de berceaux de stages tiers-temps rémunérés fournis par le rectorat en M2 (30 à 35 stagiaires sur une centaine d'étudiants), qui consiste à accepter des stagiaires en pratique accompagnée (non rémunérés), si le Ministère valide cette modalité de stage. Madame Lucie CORBIN précise que ce sera au rectorat de sélectionner les étudiants en stages rémunérés en tant qu'employeur. Madame Lucie CORBIN ajoute que le rectorat s'engage à fournir des lieux de stages autour d'une grande couronne dijonnaise ou facilement accessibles par les lignes de trains.

Au total, la capacité d'accueil affichée est de 405 étudiants en second degré.

Les critères de sélection pour les parcours qui avaient déjà des capacités d'accueil ont été reconduits à l'identique ; pour les nouvelles capacités d'accueil, il a été indiqué comme critère de sélection « études des résultats en licence ». Le test d'entrée en mention 1<sup>er</sup> degré est également reconduit.

4

Madame Elsa LANG RIPERT souligne l'importance du travail qui a été réalisé avec le rectorat et qui a permis d'assurer des capacités d'accueil cohérentes.

Mis à part l'EPS, l'ensemble des stagiaires de M2 seront assurés d'avoir un stage en responsabilité à tiers-temps rémunéré. Il manque cependant encore des informations sur certaines modalités de stage de la part du Ministère, comme le statut ou le niveau de rémunération.

La difficulté du stage en tiers-temps dans le 2<sup>nd</sup> degré varie d'une discipline à l'autre. Les chefs d'établissement vont devoir construire les emplois du temps des élèves en tenant compte du temps de formation des étudiants stagiaires accueillis en tiers-temps, ce qui risque d'empiéter sur la dimension pédagogique vis-à-vis des élèves.

L'idée dans le 1<sup>er</sup> degré serait d'avoir un stage groupé de six semaines en M1, avec deux semaines dans chaque cycle ce qui est très intéressant pour les étudiants. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, le stage groupé de six semaines serait soit partagé avec trois semaines en collège au S1 et trois semaines en lycée au S2, soit découpé avec deux semaines d'observation au S1 puis quatre semaines au S2 de pratique accompagnée.

- Réflexions nouvelles maquettes

Madame Elsa LANG RIPERT explique que la refonte des maquettes va permettre de repenser l'évaluation en master et appliquer une évaluation par compétences. Le CIPE sera chargé

d'accompagner la réflexion sur la mise en place de cette évaluation par compétences, telle qu'inscrite dans le référentiel de formation.

Madame Lucie CORBIN informe les membres du COSP que plusieurs groupes de travail sont d'ores et déjà mis en place pour mener la réflexion sur l'ossature des nouvelles maquettes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré ; ces groupes se réunissent une fois par mois, à l'interne pour le 1<sup>er</sup> degré et avec les UFR qui sont associées à la réflexion pour le 2<sup>nd</sup> degré. La journée du département a également été l'occasion de partager la réflexion avec l'ensemble des formateurs qui le souhaitent. Madame Lucie CORBIN ajoute qu'il est important de présenter aujourd'hui au rectorat les premières avancées sur les maquettes, et qu'il faut prévoir un temps d'échange pour continuer ce travail.

Madame Anne DAUVERGNE demande de quelle manière il est possible pour les corps d'inspection du rectorat d'être associés au travail de refonte des maquettes, concernant le volet pédagogique, en terme d'expertise et en tant que futur employeur des étudiants et stagiaires. Madame Elsa LANG RIPERT répond que les CPER peuvent être le lieu pour les membres du corps d'inspection de discuter des contenus des maquettes. Madame Anne DAUVERGNE estime que le CPER sert plutôt à présenter des éléments en cours d'aboutissement et n'est pas le lieu d'une réflexion. Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que le COSP peut justement demander aux CPER de se saisir de cette discussion lors de leurs prochaines réunions.

Madame Anne DAUVERGNE précise que Madame la Rectrice souhaite que la réflexion sur le contenu des maquettes soit menée en amont de la réunion du CPER, lors d'un temps de travail spécifique et d'une collaboration plus étroite entre l'INSPE et les corps d'inspection. Madame Elsa LANG RIPERT souligne qu'outre ce qui est prévu en termes d'instances, il serait difficile d'imposer aux collègues universitaires de travailler en direct avec des inspecteurs d'académie.

5

Monsieur José FAVREL estime qu'il est pour l'heure exagéré de parler d'élaboration et de contenus pédagogiques étant donné qu'il manque encore beaucoup trop d'informations de la part du Ministère pour savoir vers quel sens mener la réflexion. Cela s'apparente dans la réalité des faits pour l'instant plutôt à un travail administratif que pédagogique, dans un temps imparti qui n'apparaît pas raisonnable.

Madame Martine JACQUES souligne que l'expertise des inspecteurs est importante mais il y a selon elle confusion entre les domaines. Les maquettes portent sur des masters professionnalisants, il est donc normal qu'il y ait des échanges avec les futurs employeurs. Cependant, la structuration demeure universitaire, et les maquettes sont portées par des enseignants-chercheurs. Les contraintes qui ont été données par le Ministère notamment dans le 1<sup>er</sup> degré sur les volumes horaires de la maquette ont été renforcées et sont vécues très difficilement par les équipes enseignantes des INSPE.

Madame Anne DAUVERGNE rappelle que les recteurs successifs ont déploré le manque d'informations sur les contenus des maquettes, et la nouvelle réforme est l'occasion d'avoir connaissance des contenus des maquettes de manière détaillée. Le terme de co-construction a par ailleurs été clairement employé par Madame la Rectrice, dans une volonté de partenariat.

Madame Elsa LANG RIPERT informe que cette question sera abordée lors du prochain comité de suivi prévu mi-février. Madame Elsa LANG RIPERT explique que la crispation des enseignants-

chercheurs pour le 1<sup>er</sup> degré vient du fait que la DGESCO a imposé un cadre et des attendus très figés, notamment sur la polyvalence, qui laissent très peu de liberté dans la construction pédagogique aux universitaires. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, c'est la part diminuante des savoirs académiques dans une volumétrie imposée qui pose problème. Le cadre général apparaît comme très directif pour Madame Martine JACQUES.

- Maquette 1<sup>er</sup> degré : la réforme des masters donne les attentes de formation et les attendus en fin de formation initiale (référentiel de compétences), ainsi que le niveau souhaité (2 sur 5).

La répartition de la formation se fait en 3 blocs, avec une volumétrie imposée par le Ministère. Les projets de maquettes ont été transmis en amont aux membres du COSP. Madame Lucie CORBIN détaille les contenus des maquettes.

Le total des heures M1-M2 est de 850 HTD (530 HTD en M1, 320 HTD en M2), découpées comme suit :

-UE 1 : Le professeur d'école, acteur de la communauté éducative (éléments constitutifs à la connaissance du cadre de référence et le fondement éthique) ;

-UE2 : Le praticien réflexif, pilote de son enseignement (connaissances disciplinaires et didactiques, connaissance du public, développement moteur et psychologique, construction des premiers apprentissages, mathématiques, français, polyvalence, et le transversal etc). Cette UE pose un problème en termes de volumétrie ;

-UE3 : Un enseignant acteur de son développement professionnel.

Madame Elsa LANG RIPERT souhaite que le rectorat puisse alerter la DGESCO sur les problèmes liés à la volumétrie imposée dans les maquettes, notamment en ce qui concerne la répartition entre le français, les mathématiques et les autres disciplines plus le transversal. Cette répartition ne garantit pas la polyvalence des futurs enseignants. Monsieur Jérôme VIAL rappelle que cette volumétrie a été décidée afin de favoriser l'enseignement des fondamentaux français et mathématiques. En revanche, la réflexion sur la formation continuée et continue permettrait de contrebalancer cette répartition en élargissant à des contenus moins abordés pendant la formation initiale.

Madame Lucie CORBIN explique que dans la maquette, les 10% attribués par le référentiel pour le « contexte propre des INSPE » sera dédié à la polyvalence du métier d'enseignant (85 HTD). Madame Elsa LANG RIPERT souligne qu'il y a très peu de marge de manœuvre concernant les attendus de formation. Madame Elsa LANG RIPERT souhaite que le COSP se positionne sur la répartition des 10% « contexte propre des INSPE » à la polyvalence du métier. **Les membres du COSP sont favorables à l'unanimité pour cette répartition.**

- Maquette 2<sup>nd</sup> degré : la volumétrie est là aussi imposée, avec des champs de formation hermétiques les uns par rapport aux autres.

La maquette 2<sup>nd</sup> degré fait un total de 800 HTD, les maquettes 2<sup>nd</sup> degré ayant été déjà baissées suite aux restrictions budgétaires décidées par l'Université (500 HTD en M1 et 300 HTD en M2).

Les intitulés des UE sont les mêmes que pour la maquette 1<sup>er</sup> degré, ce qui permet d'avoir des champs de compétences identifiables facilement. Par ailleurs, l'UE 2 apparaît lourde pour les collègues.

Plusieurs points de vigilance :

- une perte en termes de volume horaire pour le disciplinaire, qui était jusqu'à présent pris en charge par les UFR. La volumétrie imposée par le référentiel sous-entend une division des heures disciplinaires par 2 ;
- des interrogations demeurent concernant la préparation au concours ;
- il existe un risque de monter une maquette avec des contenus professionnels et qu'au final le nouveau concours soit plutôt axé disciplinaire.

Ces maquettes « martyres » serviront de base de travail, en concertation avec les équipes de direction, les coordonnateurs disciplinaires, les équipes de formateurs.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Claire CACHIA lève la séance du COSP à 16h15.